



**DELEGATIONS
CONSENTIES AU
MAIRE :
COMPTE RENDU
AU CONSEIL
MUNICIPAL**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2016/34

L'an deux mil seize, le deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 août 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine ;

ABSENTS : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire :

PINATEL Malo : du 27 juin 2016 au 26 juillet 2016,

JOUANNY Eloïse : du 4 juillet 2016 au 03 août 2016,

MICHEL Laurie : du 1^{er} août 2016 au 12 août 2016,

JOUANNY Evan : du 8 août 2016 au 26 août 2016.

Prolongation de la durée de contrat du personnel temporaire :

VENERA Philippe : jusqu'au 30 septembre 2016,

MICHEL Martine : jusqu'au 16 septembre 2016.

Demande d'assistance juridique auprès de la SCP Avocats MONTOYA, 4 place Jean Achard 38000 GRENOBLE, pour défendre les intérêts de la commune contre l'action en justice intentée par le Groupement Pastoral d'Emparis.

Acceptation d'un don de 400 € de l'agence immobilière NEXITY suite à une vente immobilière réalisée sur la commune.

Décision du 07 juillet 2016 : acceptation du devis de la société « ONF », 38740 VALBONNAIS, concernant la reprise du chemin d'accès à la via ferrata. Montant du devis : 1 126,14 € TTC.

Décision du 15 juillet 2016 : paiement complémentaire de 15,80 € à la société « DIVERTY LAND », 38130 ECHIROLLES, concernant la participation de la commune à la manifestation l'Alpe d'Huzes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Bernard MICHEL

